

Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 254 T 25

Objet : Réglementation temporaire du stationnement parking Maréchal Joffre et avenue du Nice Havrais

Le Maire de la Ville de Sainte-Adresse

VU les articles 2212-1 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 417-10 du Code de la Route

VU la demande présentée par Monsieur Samuel MICHAILLE pour des besoins d'organisation d'une compétition de Wingfoil

ARRETE

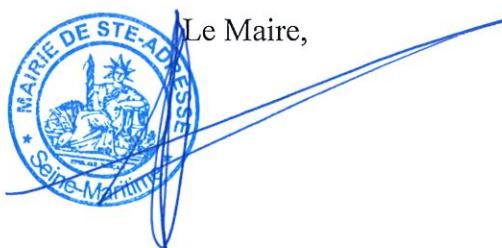
Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement de la compétition, le stationnement sera interdit sur le parking Maréchal Joffre et sur l'avenue du Nice Havrais, **de 9 heures à 18 heures le 27 septembre 2025**. L'installation d'un barnum sera autorisée au Bout du Monde au droit de l'évènement.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

Article 3 : Les véhicules gênants pourront être enlevés par la fourrière.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Sainte-Adresse, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Havre, Monsieur le Commandant du Corps Urbain du Havre et les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Adresse, le huit août deux mil vingt-cinq.



Ampliation transmise à :

ddsp76-csp-le-havre@interieur.gouv.fr

ddsp76-csp-le-havre-commandement@interieur.gouv.fr

Bureau de Police Alma : david.leconte@interieur.gouv.fr

stephane.marie@interieur.gouv.fr

prevision.ouest@sdis76.fr

Karl.CHENEL@transdev.com

virginie.horent@lehavremetro.fr

voirie@lehavremetro.fr

Police Municipale

Service Urbanisme

Service Communication

Affichage

regis.lallemand@sainte-adresse.fr

michaille.samuel@gmail.com